

Par suite des directives gouvernementales, nos assemblées générales n'ont pas pu se tenir aux dates initialement prévues, les directives nationales nous imposent d'organiser les assemblées générales des comités, entre le 1^{er} septembre et le 4 octobre 2020, pour la Haute-Saône nous avons choisi le vendredi 18 septembre (sous réserve d'autorisation gouvernementale), les différents rapports et documents vous seront envoyés avant l'assemblée générale du 18 septembre 2020

Cette assemblée générale est une assemblée électorale, c'est pourquoi je vous joins les appels à candidatures qui devront parvenir au Président du comité de Haute-Saône :

AVANT le 5 juillet 2020.

- Par voie postale
- Directement au siège du comité départemental
- Par mail

Il y a un nombre minimum de féminine à inclure dans le comité départemental qui doit être composé de 13 membres dont 5 féminines

Election du comité, suivant l'article 3 de notre règlement intérieur

Extrait de l'article 3 règlement intérieur :

«

Le comité directeur est composé de : 13 membres

- membres délibératifs : 7 membres élus selon le scrutin de liste bloquée pour les membres représentant 50% des voix plus une. Les 6 autres membres sont élus au scrutin uninominal, dans un deuxième tour qui comprend les candidats des listes non élues sauf retrait et des candidats à titre individuel ayant fait acte de candidature conformément aux textes en vigueur.
- membres consultatifs :
- les responsables des commissions suivantes : sportive- formation/détection- culture judo - arbitrage, les délégués des clubs (d'autres responsables de commissions peuvent être invités ponctuellement)
- le conseiller technique est invité permanent, en tant que membre consultatif
- le président de ligue ou son représentant

MEMBRES DELIBERATIFS NON-CEINTURE NOIRE

LE NOMBRE DE MEMBRES ELUS NON-CEINTURE NOIRE DOIT ETRE INFERIEUR A 50% DU NOMBRE DE MEMBRES DU CD

Ex : 5 membres CD > 2 Membres non CN maximum
6 membres CD > 2 membres non CN maximum
7 membres CD > 3 membres non CN maximum

- LE PRESIDENT EST NECESSAIREMENT CN
- LES DELEGUES REGIONAUX DOIVENT ETRE CN SAUF S'ILS SONT MEMBRES DU BUREAU

»

Election des délégués Nationaux (2 titulaires, 2 suppléants)

Ceux-ci siègent aux assemblées générales Nationales de la F.F.J.D.A. et aux assemblées générales de la ligue de BFC

Le Président du comité de Haute-Saône est membre de droit, il y a donc 1 poste de titulaire à voter, et 2 postes de suppléants.

Election des délégués Régionaux (2 titulaires, 2 suppléants)

Ceux-ci siègent aux assemblées générales de la ligue de BFC